
Centre Canadien d'Arbitrage Commercial

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER N°: S19-060501-NP

DATE : Le 16 décembre 2019

AVIS DE DÉSISTEMENT

ENTRE : MAISONS DE VILLE CHALLENGER OUEST INC;
(ci-après l' « Entrepreneur »)

c. LIZ NANCY GUTTIEREZ ET JAVIER VALESQUEZ;
(ci-après les « Bénéficiaires »)


et

GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE;
(ci-après « l'Administrateur »)

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que l'Entrepreneur se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Signé à Montréal, ce 16 décembre 2019


Johanne Bureau
Greffière